

# Géoportail & Géocatalogue

deux outils complémentaires  
indissociables

novembre 2006



[www.modernisation.gouv.fr](http://www.modernisation.gouv.fr)

# Mission de la DGME (art.2 décret 30 déc. 2005)

1<sup>er</sup> janvier 2006

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 11 sur 89

## Décrets, arrêtés, circulaires

### TEXTES GÉNÉRAUX

#### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Décret n° 2005-1792 du 30 décembre 2005 portant création d'une direction générale de la modernisation de l'Etat au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

NOR : ECOP0500973D

Coordonner, aider et inciter, au niveau interministériel, les administrations en vue de moderniser les modes de fonctionnement et de gestion de l'Etat pour améliorer le service rendu aux usagers, contribuer à une utilisation plus performante des deniers publics et mobiliser les agents publics

➡ pilote en particulier le plan ADELE d'administration électronique

# Le Géoportail :

## Une définition commune du besoin

- La DGME coordonne l'initiative « Information Géographique » qui regroupe les projets ministériels ou interministériels impliquant de près ou de loin l'utilisation de données géographiques publiques.
- La gouvernance de cette initiative est assurée par un comité de pilotage (CoPil SIG ADELE) réunissant des représentants des ministères, des collectivités locales et des établissements publics du domaine
- C'est dans ce contexte qu'a été défini le Géoportail, portail national permettant l'accès au patrimoine public de données et de services géographiques, notamment par une navigation spatiale et un catalogage fédératif,

# Objet du géoportail

- Le géoportail a pour objectif de constituer un point d'entrée le plus large possible pour rechercher les principales données géographiques de l'Etat, de ses établissements publics et des collectivités territoriales, en connaître leurs caractéristiques et les moyens d'y accéder et de les visualiser et co-visualiser.
- Le géoportail offre deux fonctions principales dont l'articulation sera transparente pour les internautes :
  - l'accès à l'information par la visualisation et la navigation géographiques, sous maîtrise d'œuvre de l'Institut Géographique National (IGN),
  - le géocatalogue portant la recherche, le catalogage fédératif et les services d'interopérabilité au profit de tous, sous maîtrise d'œuvre du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

# CHARTRE

## du portail de l'information géographique publique

- Afin d'assurer la cohérence de l'offre de l'Etat, garante du meilleur service pour les citoyens et l'optimisation des dépenses publiques, il a été décidé d'utiliser les infrastructures et compétences développées d'une part par l'IGN et d'autre part par le BRGM.
- Rédaction d'une charte détaillant les principes et l'organisation de la gouvernance sur le géoportail, co-signée le 21 juillet 2006
  - Secrétaires Généraux du MTETM, MEDD, MAP
  - DGME, IGN, BRGM
- Ce portail de l'Etat prend le nom de « [geoportail.fr](http://geoportail.fr) ».
- Il est composé de deux parties clairement distinctes pour l'internaute,
  - une partie "administrations" qui fait l'objet de la charte,
  - et une partie "services", non exclusive et optionnelle, qui pourra également être co-réalisée et opérée conjointement par le BRGM et l'IGN.

# Principes généraux de la Charte

- **le catalogage et la visualisation via le géoportail sont gratuits pour le producteur de données qui adhère au portail,**
- **la covisualisation ne nécessite pas l'hébergement de l'ensemble des données dans le même entrepôt et doit pouvoir être opérée entre serveurs distants,**
- **l'usage du géoportail est gratuit pour tout utilisateur,**
- **le géoportail est libre de toute publicité et de tout lien sponsorisé,**
- **il comporte des liens gratuits avec les sites des producteurs de données « partenaires » et vers la partie "géoportail services".**

# La maîtrise d'ouvrage : l'Etat

- représenté par le ministère en charge de la réforme de l'Etat (**DGME**) , **assistée des ministères chargés de l'agriculture, de l'écologie et de l'équipement.**
- fixe les orientations du projet de portail de l'information géographique publique et détermine la stratégie de son développement
- impulse et coordonne les démarches d'adhésion des différents producteurs de données publiques.
- est saisi par les partenaires d'éventuelles difficultés relatives à l'intégration de leurs données dans le géoportail
- Les décisions sont prises sur proposition de l'équipe d'assistance au maître d'ouvrage et, pour les orientations majeures, après avis du CoPil SIG.

# Le CoPil SIG ADELE

- est consulté, par le maître d'ouvrage, sur les modifications éventuelles de la présente charte, sur les décisions stratégiques relatives au géoportail,
- est tenu informé de son développement et donne son avis sur son bilan annuel d'activité et les évolutions souhaitables.
- est informé régulièrement de l'avancement du projet et donne tout avis ou recommandation à cet égard.
- donne un avis sur les spécifications fonctionnelles, le plan d'accompagnement, le plan de recette.

# Equipe projet

- Une équipe projet est constituée de représentants
  - des ministères de l'Agriculture, de l'Ecologie et de l'Equipement,
  - du BRGM et de l'IGN
- Elle veille à la bonne réalisation du projet de géoportail en conformité avec les décisions du CoPil SIG

## Les co-maîtres d'oeuvre

- **MOE assurée conjointement** par le BRGM (fonction géocatalogue) et l'IGN (fonction navigation-visualisation)
- L'IGN fournit et administre le site de co-visualisation des données des partenaires
- Le BRGM développe et administre le site qui assure la recherche et le catalogage aux normes OGC

# Partenariat avec les producteurs

- Le maître d'ouvrage (DGME) impulse et coordonne les démarches d'adhésion des différents producteurs de données publiques.
- Les producteurs :
  - adhèrent volontairement et gratuitement au géoportail,
  - restent propriétaires de leurs données,
  - Pour que leurs données soient visualisées, cèdent gratuitement des droits de représentation électronique **aux seules fins de visualisation sur le géoportail « administrations »**,

# Mise en œuvre des partenariats par la DGME

- Proposition d' accords cadres entre la maîtrise d'ouvrage (DGME) et
  - Des associations d'élus
  - Des ministères
  - Des établissements publics
  
- Comportant une « convention » d'adhésion type entre la maîtrise d'ouvrage (DGME) et chaque adhérent
  - Définir l'accord de l'Etat pour que l'adhérent utilise le géoportail pour publier ses données et bénéficie de l'ensemble des ressources répertoriées
  - Garantir le respect des droits d'usages en formalisant la cession des droits de représentation pour co-visualisation dans le géoportail administrations
  - Précise les conditions d'exploitation
  - annexe technique (IGN-BRGM): Visualisation et Catalogage (schéma XML, normes OGC...)

# Gratuit ou payant ?

- Les données et services sont décrits dans le Géoportail par leurs producteurs qui en restent les propriétaires et les diffuseurs. C'est pourquoi le Géocatalogue proposera l'ensemble des données et services des administrations, qu'ils soient gratuits ou payants.
- La consultation et la visualisation des données dans le Géoportail sont gratuites, et le Géoportail respectera une parfaite neutralité envers les contributeurs, en renvoyant pour toute acquisition soit sur les sites des partenaires, soit sur la partie Géoportail « services ».
- Selon les opérateurs et la nature des informations (brutes ou valorisées), selon les services proposés autour de ces données, leur téléchargement peut donc être gratuit ou payant.

## Adhésion au géoportail « administrations »

- Tous les détenteurs de données publiques sont donc aujourd'hui invités à signer une convention d'adhésion au Géoportail de l'information géographique publique avec la DGME, et à ouvrir au plus large public l'accès à leurs informations.
- L'adhésion permet :
  - l'accessibilité à ses métadonnées à partir du Géoportail «administrations» et du Géocatalogue,
  - de pouvoir bénéficier des services du Géocatalogue pour ses propres applications
  - la consultation et la visualisation de ses données dans le Géoportail gratuitement,
  - de choisir librement l'hébergement de ses données et services et en maîtriser la diffusion,
  - la garantie d'une parfaite neutralité envers les contributeurs
  - profiter de la formidable vitrine du Géoportail.

# Calendrier 2006 - 2007

- Première étape : la visualisation
  - Ouverture du géoportail V1 en Juin 2006
- Deuxième étape : le moteur de recherche du Géoportail
  - Ouverture du géocatalogue V1 en novembre 2006
  - Disponibilité de géosource décembre 2006
- Troisième étape : Participer au Géoportail de l'information géographique publique
  - contribuer au Géocatalogue, moteur de recherche du Géoportail
    - .proposition d'accord cadre
    - .« convention » d'adhésion type entre la DGME et chaque adhérent
  - Objectif de 1000 références fin 2006
- Etape suivante : Version 2 – Printemps 2007